

CONSEILLER(E)S	Présent(e)s	Excusé(e)s	Pouvoir à
ALEGRE Raymond	X		
MILHES Bernadette	X		
ASTUDILLO BRIONES GARRIGUES Clara	X		
BAUTE Philippe	X		
DUPUY Agnès			SERIS Bernard
GIRARD Pascal	X		
JONES Margaret	X		
MARAVAL Alain	X		
MORONI DENAT Martine	X		
REGNARD Armand	X		
SERIS Bernard	X		
TOTAL :	10		1
<u>Nombre de votants :</u>	11		

Le Conseil Municipal a été convoqué le 14 octobre 2020. Ont été adressés aux conseillers les documents relatifs aux délibérations à prendre au cours de la séance, en même temps que la convocation.

.....
 Secrétaire de séance : Madame MORONI DENAT Martine a été nommée Secrétaire.

DELIBERATION AJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative N° 1 : virement de crédit

.....
 Avant le début de la séance du Conseil Municipal, une minute de silence a été observée par l'ensemble des participants en hommage à Monsieur Samuel PATY.

2020-41 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Le Président de séance donne lecture à l'assemblée du procès-verbal en pièce jointe relatif à la séance du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2020. Le Conseil, entendu l'exposé de son Président de séance et après en avoir délibéré :

- Prend acte et approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date 16 septembre 2020.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants : 11
 Dont procuration : 1
 Pour : 11

2020- 42 DESIGNATION REFERENT FIBRE OPTIQUE

Afin d'accompagner Haute-Garonne Numérique et le délégataire Fibre 31, il est nécessaire de nommer un référent fibre pour la commune de Mérenvielle.

Ce référent sera le premier interlocuteur pour l'accompagnement des différentes phases techniques nécessaires au déploiement de la fibre, mais également les opérations de communication nécessaires lors de la mise en commercialisation du réseau.

Mr Pascal GIRARD, élu, se porte candidat et le conseil municipal décide de le nommer à l'unanimité.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants	:	11
Dont procuration	:	1
Abstention	:	1
Pour	:	10

2020-43 TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE DE MERENVIELLE

Monsieur le Maire informe que la gestion de la salle polyvalente revient à la commune de Mérenvielle, suite à la délibération 2019 N° 45 du 12 décembre 2019 concernant la dissolution du C.C.A.S. de Mérenvielle.

Cela implique la conception d'une convention et d'un règlement, ainsi que de fixer les barèmes des tarifs en vigueur pour les associations et les particuliers (Mérenviellois et extérieurs).

Les tarifs suivants ont été fixés à l'unanimité par les membres du conseil municipal :

300 euros : forfait week-end pour les personnes extérieures à Mérenvielle

500 euros : caution

150 euros : forfait week-end pour les personnes habitants Mérenvielle

450 euros : caution

Gratuit pour les Associations de la Commune et une caution de 300 euros.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants	:	11
Dont procuration	:	1
Pour	:	11

2020-44 AVENANT CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN : INSTRUCTION DU DROITS DES SOLS

Vu la délibération 2015 N° 17 du 14/04/2015 prise par le conseil municipal de Mérenvielle concernant la Convention de mise en place d'un service commun pour l'instruction du Droit des Sols, créée par la Communauté de Communes de la Save au Touch en date du 12 mars 2015,

Vu la délibération 2020-088 du 17/09/2020 de la Communauté de Communes de la Save au Touch, stipulant de la création de l'avenant à la Convention de Service Commun Instruction du Droit des Sols – Rectification d'une erreur matérielle relative à la durée de la convention (avenant n°2 du 24-09-2020).

Le conseil municipal après délibération :

- Confirme que le service commun Instruction du Droit des Sols a été créé pour une durée de 6 ans (du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2021)
- Décide la rectification de l'erreur matérielle relative à la durée de la convention par un avenant.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants	:	11
Dont procuration	:	1
Pour	:	11

2020-45 DESIGNATION REPRESENTANT DE LA COMMUNE ET DE L'EX-C.C.A.S. POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE ADMINISTRATIF DE TRANSFERT DES BIENS DU C.C.A.S.

Monsieur le Maire signale que la présente délibération annule et remplace la délibération référencée 2020 N° 37 en date du 16/09/2020 et reçue en Préfecture le 25/09/2020, suite à une erreur de désignation des représentants pour la signature de l'acte administratif de transfert des biens du C.C.A.S de cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 décembre 2019, le Conseil Municipal de la commune a prononcé la dissolution du CCAS. Le CCAS étant propriétaire de biens immobiliers, il y a lieu de réaliser le transfert de propriété des biens du CCAS vers la commune. Ce transfert s'effectue par acte administratif rédigé en la forme authentique.

L'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales habilite les maires à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers. Il revient ensuite à Monsieur le Maire de l'authentifier pour le publier au fichier immobilier.

Ainsi, la première adjointe représentera la commune. Mais, il convient de désigner une personne pour représenter l'ancien C.C.A.S. partie à l'acte également.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Désigner Madame Bernadette MILHES pour représenter la commune à l'acte administratif de transfert des biens du C.C.A.S.
- Désigner Madame Martine MORONI-DENAT pour représenter l'ex-C.C.A.S. à cet acte.
- Et d'autoriser ces représentants à signer tout acte pour le transfert des biens du C.C.A.S.
-

**La présente délibération a été approuvée à l'unanimité.
Cette délibération annule et remplace la délibération 2020 N° 37**

Nombre de votants	:	11
Dont procuration	:	1
Pour	:	11

2020-46 MISE EN PLACE DU PROJET « BOITES A LIVRES » SUR LA COMMUNE DE MERENVIELLE

Le Maire expose le souhait du Conseil Municipal d'installer des boîtes à livres en bois sur la commune de Mérenvielle.

Le principe des boites à livres repose sur l'échange de livres de manière libre et gratuite en les déposant dans un lieu public. Cela permet de créer du lien entre générations et une dynamique de partage et d'échange et de palier à l'absence de bibliothèque sur le village en facilitant l'accès au livre au quotidien.

C'est un projet solidaire et une démarche éco-citoyenne.

Le projet comprend :

- La mise en place d'une convention bénévole : la fabrication et la conception étant ouvertes à tous les Mérenviellois avec un encadrement d'élus et des dates de rendez-vous pour ces ateliers.
- La mise en place des formalités administratives.
- 4 implantations sont proposées :
 - . intersection Mérenvielle-Pujaudran,
 - . sur la place du village,
 - . au pied du château d'eau, Belloc,
 - . à la gare de Mérenvielle.
- La commune met à disposition les branchements électriques nécessaires, les locaux communaux si besoin, le petit matériel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'installation des boîtes à livres sur la commune de Mérenvielle.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Nombre de votants	:	11
Dont procuration	:	1
Pour	:	11

2020-47 DECISION MODIFICATIVE N°1

339 Code INSEE	COMMUNE DE MERENVIELLE - BUDGET COMMUNAL Commune	DM 2020 2020 N° 47
-------------------	---	-----------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	10 + 1 procuration
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre	0
Pour	11
Date de convocation :	14/10/2020

L'an deux mille vingt, le 21 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Raymond Alegre, Maire.

Objet : virement de crédit budgétaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10223 : TLE		133,00 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		133,00 €
D 2183-12 : BATIMENTS COMMUNAUX	133,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	133,00 €	

Signataires :	
ALEGRE Raymond	
ASTUDILLO BRIONES GARRIGUES Clara	
BAUTE Philippe	
DUPUY Agnès	Procuration Seris B.
GIRARD Pascal	
JONET Margaret	
MARAVAL Alain	
MILHES Bernadette	
MORONI DENAT Martine	
REGNARD Armand	
SERIS Bernard	

Certifié exécutoire par Raymond Alegre, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30 OCT. 2020 et de la publication le 30 OCT. 2020

A Mérenvielle, le 21/10/2020.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme
Le Maire



QUESTIONS DIVERSES

1 Travaux à prévoir pour le cimetière

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux à prévoir pour le cimetière :

- la mise en place d'un columbarium : devis de la Société Granimond pour un montant de 5 518.80 euros ttc en date du 16 octobre 2020.
D'un commun accord, le conseil municipal valide ce devis et demande à engager les travaux en fin d'année.
- La mise en place d'un dépositaire à 2 places + ossuaire : étude en cours des devis sont demandés. Monsieur le Maire évoque la possibilité d'un prêt à taux 0 % auprès du Conseil Général.

2 Désignation participants groupes de travail à la demande de la Communauté de Communes de la Save au Touch

. Environnement : Mr Alain MARAVAL et Mr Armand REGNARD

. Communication et démocratie participative : Mr Pascal GIRARD

. Centres sociaux : Mme Margaret JONES et Mme Bernadette MILHES

3 Séminaire « Aménagement du Territoire » (C.C.S.T.) à Plaisance du Touch le jeudi 19 novembre 2020 de 14h00 à 17h30 (a été annulé).

Participation : Mr Alain MARAVAL et Mme Bernadette MILHES

4 Panneau Pocket

Monsieur Pascal GIRARD annonce la mise en service de Panneau Pocket depuis le 19 octobre 2020. Le coût annuel est de 180 euros, tant que la municipalité n'adhère pas à l'association des Maires Ruraux (le coût serait alors de 130 euros annuel).

5 Site internet de la Mairie

Un point est fait par Monsieur Alain MARAVAL sur l'évolution du site internet pour la commune :

- Travail à finaliser : choix du graphisme
- Enregistrements réalisés des bulletins d'informations de la commune
- Sélection faite de photographies pour le bandeau de présentation
- Espère une mise en service pour décembre de cette année.

Les élus référents pour ce service sont :

Mr Pascal GIRARD - Mr Alain MARAVAL - Mme Agnès DUPUY

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h00.